



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	25

Date de la convocation
21 février 2023

Séance du
28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON,

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame VIERIN par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME – MONNERY, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI, Madame BENHERRAT, Madame HOUSIEAUX

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-02-28-02

Changement de statut de l'école maternelle Edouard Herriot en école primaire

Les effectifs prévus à la rentrée 2023, sont :

- 167 élèves à l'école élémentaire Edouard HERRIOT
- 113 élèves à l'école maternelle Edouard HERRIOT

Aussi, compte-tenu de la configuration des locaux de ces écoles, notamment la création de 2 salles de classe opérationnelles en septembre prochain à la maternelle Edouard HERRIOT. Il convient d'équilibrer les effectifs sur ces 2 écoles, soit sur 12 classes. De ce fait, des élèves de CP seront scolarisés à l'école maternelle.

Pour ce faire, l'école maternelle accueillant des élèves élémentaires (CP) doit changer de statut en école primaire.

Cette proposition émane d'un avis majoritaire suite aux conseils d'école extraordinaires en date des 5 et 6 janvier 2023 des écoles maternelle et élémentaire Edouard HERRIOT.

La commission Enfance Education et Jeunesse a émis un avis favorable en date du 18 janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le changement de statut de l'école maternelle en école primaire Edouard HERRIOT.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Astrid CHOISNE, 1ere Adjointe au maire, chargée de l'Enfance, Education et Jeunesse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le changement de statut de l'école maternelle Edouard Herriot en école primaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL